
66 rue Saint Julien - BP 10829

59508 DOUAI CEDEX

Tél. : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49

Internet : www.infogreffe.fr

AB AUTO SERVICES

27 route d'Arras

59400 Cambrai

V/REF :

N/REF : 2012 B 445 / 2012-A-1855

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 17/07/2012,

Acte sous seing privé en date du 27/06/2012

- Constitution

- Nomination(s) de gérant(s)

Concernant la société

AB AUTO SERVICES

Société à responsabilité limitée

27 route d'Arras

59400 Cambrai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-1855 le 17/07/2012

R.C.S. DOUAI 752 542 241 (2012 B 445)

Fait à DOUAI le 17/07/2012,

LE GREFFIER



**STATUTS TYPES DE SOCIÉTÉS À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DONT
L'ASSOCIÉ UNIQUE ASSUME PERSONNELLEMENT LA GÉRANCE**

Société : AB Auto services

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 1 000 €

Siège social : 27 rue d'Arras, 59 400 CAMBRAI

Le soussigné :

M. BROUX Alain,

(le cas échéant, nom d'usage, prénom, domicile, date et lieu de naissance) a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

2012 B445

Greffier du Commerce 59500 (nord)
Dépôt n° : 2012 A 1825
Le :
Le Greffier :

Statuts

Article 1er

Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2

Objet

La société a pour objet la réparation automobile toutes marques, les prestations en lien avec la mécanique générale, électronique, carrosserie et vitrage automobile, main d'œuvre en peinture et activité de remorquage.

La société prévoit également la commercialisation de véhicules neufs ou d'occasion ; toutes marques, incluant la reprise des anciens véhicules confiés par le client.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

AB

Article 3

Dénomination

Sa dénomination sociale est : AB Auto Services

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4

Siège social

Le siège social est fixé au 27 rue d'Arras, 59 400 CAMBRAI

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5

Durée

La société a une durée de 99 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6

Apports

Apports en numéraire :

M. BROUX Alain apporte et verse à la société une
somme totale de 9 000 €

La somme totale versée, soit , 9 000 €

a été déposée le 27/ 06/2012

AB

au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Banque
Populaire
27 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI

Apports de biens communs :

(Il s'agit des biens appartenant à la communauté des époux.)

Cette somme provient de la communauté de biens existant entre l'apporteur et son conjoint : (nom, prénoms), qui a été préalablement averti de cet apport par lettre recommandée avec avis de réception reçue le comportant toutes précisions utiles quant aux finalités et modalités de l'opération d'apport.

Par lettre en date du 27/06/2012, Mme BROUX PRUVOT Béatrice,

conjoint de l'apporteur, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associé, pour la moitié des parts souscrites. L'original de cette lettre est demeuré annexé aux présents statuts.

Article 7

Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de 1 000 euros

Le capital est divisé en 100 parts égales d'un montant de 10 € chacune, intégralement libérées et déposé auprès de l'établissement bancaire...

Article 8

Gérance

La société est gérée par son associé unique, M.BROUX Alain

Article 9

Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

AB

Article 10

Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice débutera en 01 aout sera clos le 31 décembre.

Article 11

Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12

Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13

Frais/formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à BARALLE le 27/06/2012

En 5 exemplaires.

AB
Bon pour acceptation des
fonctions de gérant


Signature de l'associé



Béatrice Broux

13 Grand'rue
62860 Baralle

Le 27 juin 2012

Madame, Monsieur,

Concernant la constitution de la société AB auto services, société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Je vous notifie par la présente mon intention de renoncer à la faculté de devenir personnellement associée à cette société

En tout état de cause et conformément aux dispositions du code civil, je déclare donner mon consentement à l'apport effectué par mon conjoint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Béatrice Broux

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'BBroux', with a long horizontal flourish extending to the left.